

N° 50 Mois de mai 2010

Nouvelles DE



AIGNAN EN ARMAGNAC



Le mot
du Maire



En fin de d'année 2008, nos pays européens subissaient de plein fouet la crise des subprimes venue des États Unis, et l'effondrement en chaîne du système financier international. Les plus grandes institutions financières du monde, les banques les plus solides, se voyaient obligées de tendre la main vers les gouvernements, les banques centrales et les caisses publiques. Après une aide financière massive des états, quelques signes encourageant de reprise permettaient d'espérer un retour à une situation « normale » dans les prochains mois.

Tous s'accordaient à dire que le libéralisme ce n'était pas cela!, que les paradis fiscaux n'existeraient plus que le monde de la finance serait moralisée.

C'était sans compter avec la cupidité et le cynisme de l'être humain. Les spéculateurs, ont renoué avec les profits boursiers, dans le même temps le plus grand nombre continue de »tirer le diable par la queue«. Ceux qui hier tendaient la main aux dirigeants de ce monde organisent une attaque en règle des pays Européens. Une fois de plus, l'Europe et ses dirigeants ont su se réunir pour faire face à cette immoralité qui est, pour certain, la règle du marché.

Elections régionales 2010.

C'est sans doute les dernières élections régionales auxquelles nous venons de participer. La faible participation à ce scrutin (46,33% en France, 51,83% à Aignan) est elle une des causes de la remise en question de nos collectivités : toujours est-il que le gouvernement prépare une réforme des instances représentatives des départements et des régions.

En 2014, les prochaines élections désigneront des élus territoriaux, ils seraient au nombre de 15 minimum par département et siègeraient aux deux assemblées

Les résultats des élections régionales 2010 pour la commune d'Aignan :

Résultats du 1 ^{er} tour			
	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	629		
Abstentions	324	51,51	
Votants	305	48,49	
Blancs ou nuls	16	2,54	5,25
Exprimés	289	45,95	94,75

Résultats du 2 ^{ème} tour			
	Nombre	% Inscrits	% Votants
Inscrits	629		
Abstentions	303	48,17	
Votants	326	51,83	
Blancs ou nuls	25	3,97	7,67
Exprimés	301	47,85	92,33

Résultats du 1 ^{er} tour			
Liste conduite par	Voix	-% Exprimés	
M. Martin MALVY (LSOC)	155	53,63	
M. Christian PICQUET (LCOP)	12	4,15	
Mme Brigitte BAREGES (LMAJ)	63	21,80	
Mme Sandra TORREMOCHA (LEXG)	1	0,35	
M. Gérard ONESTA (LVEC)	15	5,19	
Mme Myriam MARTIN (LEXG)	5	1,73	
M. Frédéric CABROLIER (LFN)	28	9,69	
M. Arnaud LAFON (LCMD)	10	3,46	

Résultats du 2 ^{ème} tour			
Liste conduite par	Voix	% Exprimés	
M. Martin MALVY (LUG)	212	70,43	
Mme Brigitte BAREGES (LMAJ)	89	29,57	

ETAT CIVIL 2009:

Les naissances

Waï NASRI né le 14 avril 2009

Léa BARNADAS née le 2 juin 2009

Raphaël LEBON né le 17 septembre 2009

Sidney FAJARDO née le 27 décembre 2009

.....

Les décès :

Marcel DESCAT le 12 janvier

Denise ODRIOZOLA le 14 février

Fabienne COURDESSE le 19 janvier

• Marthe WITKALOFF le 31 janvier

• Georges CAUMONT le 22 février

• Marie CHECCHIN le 20 mars

• Henri QUINTREAU le 22 mars

• Adolphe THIERRY le 24 mars

• Bernard MRDJA le 14 avril

• Marcel LAFFOURCADE le 24 mai

• Georgette CAUMONT le 30 mai

• Suzanne DUPOUY le 3 juin

• René PUJAU le 30 juin

• Gilbert CAZAUBON le 1 novembre

Le recensement :

Le recensement de la commune d'Aignan est terminé.

Depuis le 20 février, l'ensemble des questionnaires que chacun de vous a complétés est parti dans les bureaux des statisticiens de l'INSEE. Le temps de dépouiller et d'analyser les données devraient nous revenir dans quelques mois.

Brigitte Hogue et Denise Thorignac les enquêtrices de la mairie tiennent à vous renouveler leurs remerciements pour votre gentillesse.



Un Nouveau Conciliateur de Justice :

Lionel LEMAIRE, conciliateur de justice se tient à la disposition de tout public et peut intervenir pour des tentatives de conciliation dans de nombreuses affaires telles que : recouvrements de créances, difficultés de voisinage, conflits entre propriétaires et locataires, entre consommateurs et professionnels, désaccords fournisseur-client, contestations de factures, etc.



Sont exclus de sa compétence les problèmes concernant l'état des personnes (nom, filiation, divorce...) et le droit public (relations entre personnes et l'Etat ou une collectivité publique). Il n'est ni juge ni juriste, n'est pas chargé de dire le droit ni de faire appliquer la loi, mais seulement à faire appel au bon sens et à la tolérance pour trouver les solutions ou compromis acceptables par les parties en présence.

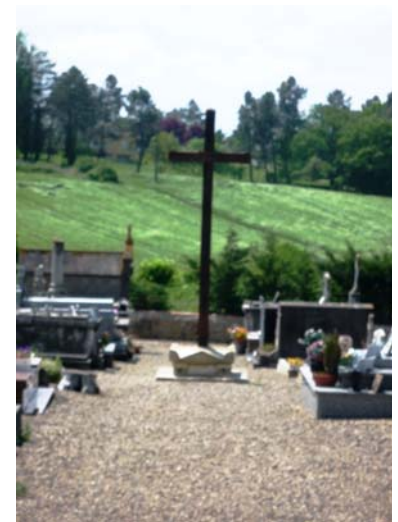
SERVICE GRATUIT.

Le recours au conciliateur de justice est entièrement gratuit et peut éviter d'engager un procès. La tentative de conciliation se fait en audience privée, à l'écoute des parties. Pour saisir le conciliateur de justice du canton, il n'y a aucune formalité particulière à accomplir, hormis lui écrire ou lui téléphoner : Lionel Lemaire reçoit les administrés le 2^e mercredi du mois de 14h30 à 16h30, à la mairie d'Aignan.

Rendez-vous préalable conseillé au 06 60 87 46 84.

Cimetières :

Les dégâts de la tempête KLAUS sont effacés. Dans les prochains jours, le christ devrait retrouver sa place sur la croix de l'ancien cimetière. Le socle en pierre et la croix de l'ancien ont été restaurés par l'entreprise Massarotto.



Des poubelles sont à la disposition de toutes celles et tous ceux qui viennent se recueillir et embellir les sépultures de ceux qui leur sont chers. Malheureusement, trop souvent, les fleurs fanées et les pots sont jetés par-dessus

le mur situé en bas.

Les employés municipaux font tout leur possible pour maintenir ce lieu de recueillement en état, alors participez vous aussi à votre façon à la propreté du site en utilisant les containers mis à votre disposition. Je vous en remercie d'avance.

A plusieurs reprises, des vols de fleurs et d'objets funéraires ont été constatés dans les cimetières. En dehors du choc affectif que cet acte fait subir aux familles, toute personne vue ou surprise en train de détériorer ou de dérober des fleurs, plantes ou divers objets funéraires est passible de poursuites.

Eglises :

C'est l'entreprise Aignanaise de Monsieur Xavier BOP qui a eu la charge de remanier les toitures de l'église Saint Saturnin et de l'église de Lartigue qui avaient été endommagées par la tempête KLAUS.

BRICODARTI :



Depuis le lundi 3 mai 2010, Aline et Thierry Dartigoeyte ont ouvert leur magasin à Aignan.

C'est la commission économique de la Communauté de Communes Terres d'Armagnac qui est à l'origine de la démarche immobilière qui a facilité la réalisation de ce projet tant attendu depuis le départ du magasin d'approvisionnement.

Si un article n'est pas en rayon, ils se chargeront de vous le procurer dans les meilleurs délais. Quincaillerie, chasse, pêche, jardinage, bricolage, plants de fleurs et de légumes, motoculture, aliments pour animaux, etc.

Nul doute que vous saurez leur réserver vos achats. Nous souhaitons à ce couple d'Aignan beaucoup de réussite dans leur entreprise de commerce.



Les travaux réalisés en cours ou à venir :

Avenue des Pyrénées :

Comme prévu, les travaux de l'Avenue des Pyrénées se sont terminés avant les festivités de Pâques. Quelques finitions qui sont réalisées depuis sont venues clôturer ce chantier. Un grand merci à toutes celles et tous ceux qui ont œuvré pour le bon déroulement de ce projet qui donne un autre aspect à cette entrée de notre village, et tous mes remerciements aux riverains de l'Avenue pour les désagréments occasionnés.

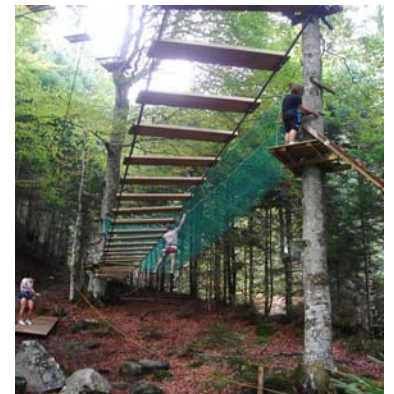


Parc acrobatique :



C'est la société Pyrénées Canyon qui va installer dans les prochaines semaines un parc acrobatique dans la forêt d'Aignan.

La commune a mis à sa disposition la parcelle du camping de la forêt pour réaliser cet espace ludique qui devrait fonctionner dès cet été. À suivre...



La guinguette :



Les beaux jours arrivent, l'activité de la guinguette redémarre. La mise en place de mur de confortement du talus sur l'arrière du bâtiment et la création d'une terrasse en béton désactivé, travaux prévus depuis la saison dernière sont effectués par les salariés de la commune.

Dans le même temps les postes de pêche pour handicapés seront réalisés et mis en place.

La salle polyvalente :

Depuis plusieurs mois, la commune avait engagé une action liée au carrelage de la salle polyvalente. Après une longue procédure administrative, les parties en cause ont proposé à la commune par l'intermédiaire de Maître Hamburger un règlement à l'amiable. Le financement confirmé, le conseil municipal a fait le choix de remplacer le carrelage de la salle par un sol en résine. La mise en place d'une chape liquide revêtue d'une résine va succéder aux travaux de démolition réalisés en régie.



Le parvis de la salle polyvalente est terminé. Au cours de sa réunion du 12 novembre 2009, le conseil municipal décidait d'embellir le site et aussi de répondre favorablement à la demande des associations et organisateurs de manifestations. Cette réalisation facilitera la mise en œuvre des festivités et améliorera le confort des convives.

C'est l'entreprise de Sébastien DONASSANS qui a réalisé un revêtement de sol en béton désactivé sur le parvis de la salle polyvalente.

Esthétique de réseau Avenue de l'Armagnac :

Les travaux d'enfouissement des réseaux sont terminés. L'entreprise E.T.D.E. vient de mettre en place et de raccorder les candélabres. Dans les semaines à venir, elle est chargée de la dépose des appuis en béton et de la démolition du poste transformateur.



L'Association Motocycliste Aignanaise :

L'
A.
M.
A.



Les membres de l'association A.M.A. vont commencer les travaux de transformation de l'ancien lavoir situé place des arènes pour en faire leur salle de réunion.

USA

De la même manière, la commune avait déposé un permis de construire pour agrandir les locaux de l'USA. L'aménagement de nouveaux vestiaires permettront au club d'offrir un meilleur accueil pour les joueurs et plus particulièrement pour les joueuses. La mairie financera les travaux qui seront en partie réalisés par les bénévoles du club de l'USA que je remercie à nouveau pour leur engagement.

Finances :

Comme les années précédentes, les comptes administratifs de la commune et du service d'assainissement ont été soumis à l'approbation. Ils ont été présentés au conseil municipal pour ensuite être votés le 4 mars 2010.

Le lundi 15 mars, la commission des finances assistée de Monsieur Jean Emmanuel EGLIN Percepteur des cantons d'Aignan et de Plaisance du Gers a préparé les budgets prévisionnels 2010, ces derniers ont été votés le 25 mars.

Compte administratif commune exercice 2009

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes :	1016446.90
Dépenses :	814076.67
Excédent :	202370.23
Excédent reporté :	37413.30

Résultat : 239 783.53
(ou excédent de fonctionnement cumulé)

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes :	621824.81
Dépenses :	405000.59
Report de la section (N-1) :	171695.04
Résultat :	45129.18
Reste à réaliser :	3947.00
Résultat cumulé :	41182.18

(ou excédent de financement)

Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement : 239783.53€

Investissement : 45129.18€

Résultat global :

284912.71€

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2010

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

002 Déficit reporté	
011 Charges à caractère général	240200
012 Charges de personnel	325900
65 Autres charges de gestion courante	131827
66 Charges financières	51500
67 Charges exceptionnelles	8084,41
68 (042) Dotations aux amortissements	25340,99
014 Atténuation de produits	1500
023 Virement à la section d'invest.	334837,15

TOTAL

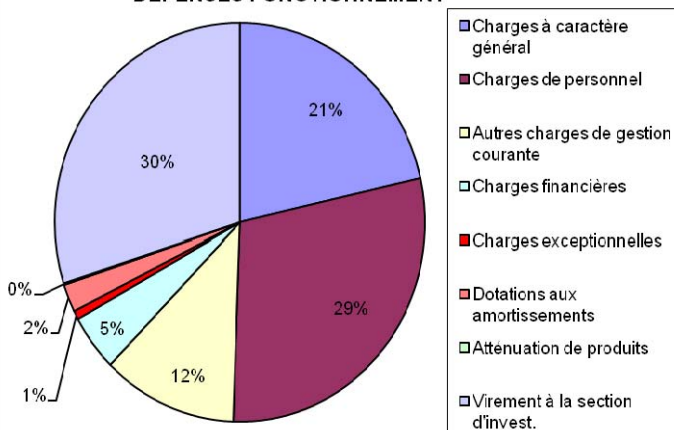
1119189,55

RECETTES

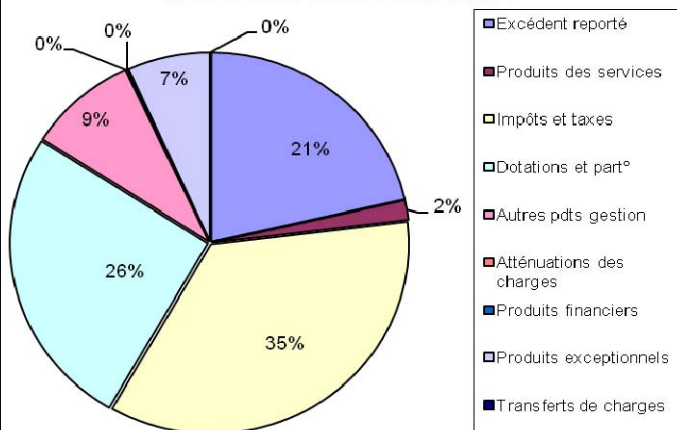
002 Excédent reporté	239783,53
70 Produits des services	18392
73 Impôts et taxes	394111,02
74 Dotations et part°	289263
75 Autres pdts gestion	100000
013 Atténuations des charges	2000
76 Produits financiers	40
77 Produits exceptionnels	75600
79 Transferts de charges	
72 Travaux en régie	

1119189,55

DEPENSES FONCTIONNEMENT



RECETTES FONCTIONNEMENT



Budget primitif commune 2010, section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à 531869.20

Investissement RECETTES

10-Dotations, fonds divers :	43362.49
13-subventions d'investissement :	91036.54
16-emprunts et dettes :	0.00
021-virement de la section de fonctionnement :	327000.00
1068-Excédents de fonctionnement :	45129.18
Restes à réaliser :	0.00
040-opération d'ordre de transfert :	25340.99
TOTAL :	531869.20€

Investissement DEPENSES

16-Remboursement d'emprunts :	82359.35
165 -Dépôts et cautionnements reçus :	1500.00
23-opérations d'équipement :	444062.85
Reste à réaliser :	3947.00
Résultat reporté :	171695.04
TOTAL :	531869.20€

Compte administratif service assainissement exercice 2009

SECTION D'EXPLOITATION

Recettes :	64164.71
Dépenses :	62567.61
Résultat :	1597.10
Excédent reporté :	9631.99
Excédent fonctionnement cumulé :	11229.09

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes :	8430.90
Dépenses :	55009.43
Déficit antérieur :	-10270.93
Résultat :	19029.54

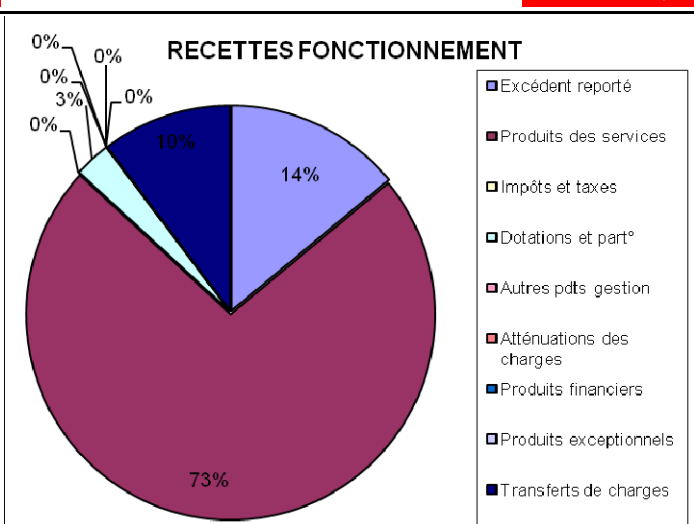
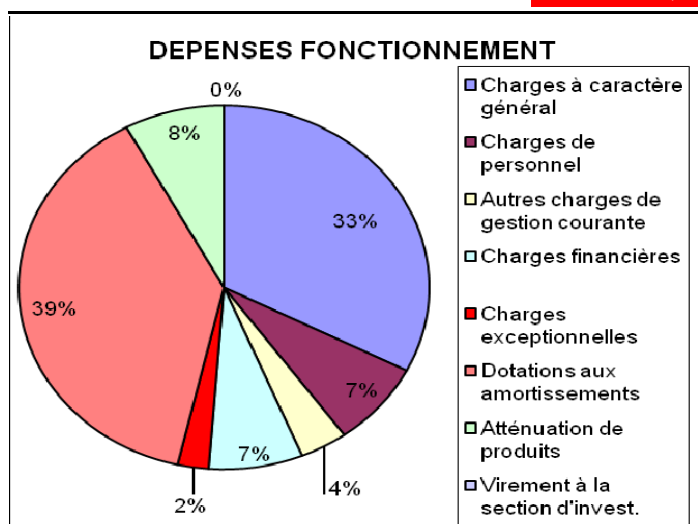
Résultat de clôture de l'exercice :

Fonctionnement :	19029.54€	Investissement :	11229.09€
Résultat global :	30258.63€		

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
002	Déficit reporté	002	Excédent reporté
011	Charges à caractère général	70	Produits des service
012	Charges de personnel	73	Impôts et taxes
65	Autres charges de gestion courante	74	Dotations et part*
66	Charges financières	75	Autres pds gestion
67	Charges exceptionnelles	013	Atténuations des charges
68 (042)	Dotations aux amortissements	76	Produits financiers
014	Atténuation de produits	77	Produits exceptionnr
023	Virement à la section d'invest.	777/042	Transferts de charg
		72	Travaux en régie
TOTAL		TOTAL	
80116,09		80116,09	



B.P. assainissement 2010 section d'investissement équilibrée en recettes et en dépenses à 53863.91 €

Investissement RECETTES

10- Dotations, fonds divers :	3981.19
16-emprunts et dettes :	0.00
021-virement de la section de fonctionnement :	0.00
040-opération d'ordre de transfert :	28845.18
042-opérations patrimoniales :	2008.00
001-solde d'exécution :	19029.54
TOTAL	53863.91 €

Investissement DEPENSES

16-Remboursement d'emprunts :	14529.35
23-immobilisations en cours :	31080.56
040-opération d'ordre de transfert :	8254.00
TOTAL :	53863.91 €

Les taux d'imposition des Impôts directs

Les bases fixées par les services fiscaux ont augmenté ce qui entrainera une augmentation de la fiscalité des ménages. Pour leur part, cette année encore, alors que la situation économique est morose, vos élus ont fait le choix de ne pas majorer les taux d'imposition. Ils resteront identiques aux années précédentes :

- Taxe d'habitation----- 15.94 %
- Taxe foncière sur le bâti----- 26.25 %
- Taxe foncière sur le non bâti----- 110.57 %

SICTOM : Recyclage des déchets,



Dans un souci permanent de recyclage, le Sictom Ouest de Nogaro propose à chaque famille un composteur de 350 litres moyennant 10 euros (limité à 1 par famille).

Avec un tri sélectif bien mené, notre poubelle d'ordures ménagères devrait être réduite de 30%. Au final, le but est d'alléger la poubelle pour réduire le coût du traitement et les frais d'enlèvement.

Le compostage permettra à chacun de pouvoir l'utiliser soit pour la plantation des fleurs ou pour le jardinage.

Alors, dès maintenant, ayez un geste vert.

Pour toute demande composteur, veuillez vous adresser au SICTOM : 05 62 08 93 84.

Environnement et espaces verts :

La plupart d'entre nous sommes de plus en plus préoccupés par notre environnement. Notre planète change, les avis d'experts sont parfois contradictoires, mais c'est sûrement une nécessité que de vouloir préserver au maximum notre eau, notre air et notre végétation. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 pose des objectifs à atteindre d'ici 2015 contraignant les utilisateurs de produits phytosanitaires à réduire leur utilisation. Pour la commune, une réflexion est en cours afin d'envisager des méthodes de désherbage et de nettoyage alternatifs ou des aménagements d'espaces verts différents. Ces changements



nécessaires auront des conséquences, visuelles ou financières que nous devront accepter.

Au mois d'avril une délégation d'Aignan s'est rendue à Vic en Bigorre, où la municipalité expérimente le système **Waipuna**. De l'eau, chauffée à 95-96 °C est additionnée d'extraits naturels de maïs et de noix de coco, produit une mousse d'origine naturelle et

100 % biodégradable. Cette mousse est appliquée sur les végétaux, les cellules végétales sont détruites instantanément. Elle se dissipe au bout de quelques minutes sans résidu toxique pour l'environnement.



Fleurissement :



Les beaux jours vont bien finir par arriver, et avec eux le fleurissement de la commune. La commission chargée de ce dossier a souhaité s'inscrire cette année au concours départemental des villages fleuris du Gers organisé par le Conseil Général. La commune reconduira le concours des maisons fleuries, dont les premiers prix seront dotés de bons d'achat. Les personnes souhaitant participer au fleurissement et au concours peuvent se faire connaître auprès du secrétariat de la mairie. Tous ensemble, donnons un visage agréable et coloré à notre commune.

Le club du troisième âge :

Tous les lundis après midi, nos aînés se retrouvent dans les préfabriqués de l'ancien collège.

Belote et autres jeux de carte, scrabble et jeux de société permettent de se trouver pour un moment de détente. La Présidente de l'association Mme Sarraute qui organise les repas et les gouters d'anniversaire, se tient à votre disposition si vous souhaitez les rejoindre



Saint Mont Vignoble en fête et fêtes de Pâques :



Le hasard du calendrier a voulu que ces deux événements importants pour notre village se déroulent sur deux semaines consécutives. Les bénévoles n'ont pas ménagé leur peine pour offrir le meilleur accueil à nos visiteurs. Pas moins de 11 associations se sont regroupées pour permettre la réussite de cet événement. Le vendredi 7 mai un repas leur était offert dans

la salle du boulodrome en présence des représentants des vigneron. Le Président des producteurs Plaimont Bernard Bonnet soulignait le travail de décoration réalisé cette année par l'association de commerçants.

La piscine :

Dans les prochains jours l'entreprise de Guy Claude Laclaverie doit intervenir à la piscine pour remplacer le filtre à sable qui date de la construction du bassin. Cette dernière tranche de travaux réalisée, la baignade ouvrira dès le 1^{er} juin pour les scolaires. Mlle Lucia Esteban salariée par la Communauté de Communes Terres d'Armagnac assurera la surveillance du bassin le jeudi après midi et le vendredi.



L'association « La Chrysalide » :



La Chrysalide est une association loi 1901 qui fonctionne à Aignan dans les locaux de l'ancien collège rue du Duc de Bouillon.

Cet atelier est ouvert le mercredi et le samedi, il propose des cours de dessin destinés aux adultes et aux enfants, de modelage, de sculpture et de peinture.

Sa Présidente, Madame Dauzères est à votre disposition pour vous apporter tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à pousser la porte de l'atelier pour découvrir l'association. Contact : 05 62 09 66 50

S.B.A :

La société bouliste Aignanaise participait aux championnats du Gers vétérans pour la qualification en ligue et championnat de France. Les deux triplettes de la SBA composées de Jean Dumay, François Laens et Robert Laporte, Georges Desbarats, Jacques Cabos et Angelo Chechin se sont rencontrées en $\frac{1}{4}$ de finale à Lalane-Arqué, la triplette Desbarats Cabos Chechin l'emporte 13 à 6. C'est sur un coup du sort que les trois représentants d'Aignan s'inclinent 13 à 11 face à l'équipe de Montégut. Ils participeront au championnat de Ligue à Montauban début juin. Félicitation à nos valeureux représentants.

Le centre de loisirs :

Le Centre de Loisirs est ouvert tous les mercredis durant l'année scolaire et tous les jours pendant les vacances scolaires.

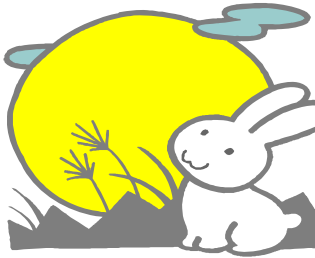
Le CLSH « Les Aventuriers » accueille les enfants de 3 ans à 14 ans.

Les enfants participent à des activités multiples et variées : manuelles, sportives, culturelles... conformément à un projet pédagogique.

Bons MSA acceptés.

Horaires : de 7H45 à 18H Le midi : possibilité de manger au Centre de Loisirs

Le Multi-Accueil : « Les Pitchounets d'Armagnac »



Le multi accueil les « Pitchounets d'Armagnac » : service destiné aux enfants de 3 mois à 4 ans.

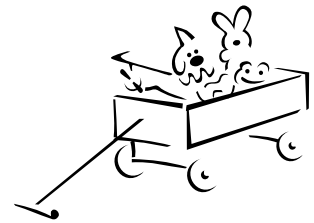
Tous les jeudis de 8H à 18H une équipe qualifiée de professionnels de la petite enfance favorise l'éveil et la socialisation de l'enfant dans un espace sécurisé.

Les enfants participent aux activités organisées selon leurs rythmes.

La Ludothèque :

La Ludothèque : lieu de rencontres et d'échanges autour du jeu et du jouet.

Un lieu d'accueil pour s'amuser sur place ou pour emprunter des jeux. La ludothèque est ouverte aux enfants de 3 mois à 6 ans, le vendredi de 17H à 19H, le vendredi de 10H à 12H (deux fois par mois) pour les assistantes maternelles.



La Garderie scolaire.

Ouverte dès 7H30, et jusqu'à 18H30, la garderie scolaire fonctionne dans les locaux de la BCD du groupe élémentaire d'Aignan.



Groupe scolaire Abel Sempé :



Ecole Numérique Rurale :

Après quelques mois de fonctionnement, les enseignants du groupe scolaire viennent de recevoir une formation pour l'utilisation de la classe numérique. Cette première étape permet à l'équipe pédagogique de mieux utiliser et d'apprécier les possibilités de ce nouvel environnement de travail.

Le Transport à la demande :

NOUVEAU SERVICE à la Communauté de Communes TERRES D'ARMAGNAC à compter du 1er JUIN 2010



Un véhicule passe vous prendre
et vous ramène chez vous



À Compter du 1^{er} juin 2010, la Communauté de Communes Terres d'Armagnac propose un nouveau service aux habitants de son territoire avec le partenariat financier de la région Midi Pyrénées et du Conseil Général du Gers.

Ce service qui s'adresse à tout public, doit permettre de faciliter les déplacements en milieu rural. Sur un simple appel téléphonique (la veille avant 12H00, le samedi avant 12H00 pour les sorties du lundi), un taxi vient vous chercher à votre domicile à des dates et des heures fixes et vous ramène chez vous.

Les destinations possibles sont les marchés d'Aignan le lundi, de Plaisance du Gers le jeudi, d'Eauze le jeudi, de Riscle le vendredi, le club du troisième âge d'Aignan le lundi, la gym des aînés de Margouët Meymes le vendredi. Ce service vous permet aussi de rejoindre les liaisons régionales (transport en bus) pour vous rendre à Mont de Marsan, Auch ou Toulouse et Tarbes.

Pour les Aignonais, vous pouvez appeler au 05 62 09 22 22 Taxi PIZZATO

Pour tout renseignement sur ces services :

Communauté de Communes Terres d'Armagnac. ; Tel. 05 62 03 73 50 Fax. 05 62 03 73 51

Site internet : <http://www.cc-terresdarmagnac.com> Email : cc.terresdarmagnac@wanadoo.fr

Vous habitez les communes de :		
Aignan, Aviron-Bergelle, Bouzon Gellenave, Castelnavet, Fusterouau, Loussous Débat, Margouët Meymes, Pouydraguin, Sabazan, Termes d'Armagnac.		
Vous pouvez vous rendre à :		
AIGNAN		
Marché du lundi	Arrivée à Aignan à 10h00 Départ d'Aignan à 12h00	3 € aller/retour 2 € aller ou retour simple
Club du 3^{ème} âge le lundi après midi	Arrivée à Aignan à 14h00 Départ d'Aignan à 18h00	3 € aller/retour 2 € aller ou retour simple
PLAISANCE DU GERS		
Marché du jeudi	Arrivée à Plaisance à 10h00 Départ de Plaisance à 12h00	3 € aller/retour 2 € aller ou retour simple
EAUZE		
Marché du jeudi	Arrivée à Eauze à 10h00 Départ d'Eauze à 12h00	5 € aller/retour
RISCLE		
Marché du vendredi	Arrivée à Riscle à 10h00 Départ de Riscle à 12h00	3 € aller/retour 2 € aller ou retour simple
Liaison Régionale pour Tarbes (bus) Mardi et jeudi	Arrivée à Riscle à 7h45 Départ de Riscle à 17h30	5 € aller/retour 3 € aller ou retour simple Tarif étudiant : 3 € aller/retour 2 € aller ou retour simple
Liaison régionale pour Mont de Marsan (bus) Mardi et jeudi	Arrivée à Riscle à 9h50 Départ de Riscle à 17h30	5 € aller/retour 3 € aller ou retour simple Tarif étudiant : 3 € aller/retour 2 € aller ou retour simple
DEMU		
Liaison Régionale pour Auch/Toulouse (bus) Lundi, mercredi, vendredi	Arrivée à Dému à 6h45 Départ de Dému à 19h00	5 € aller/retour 3 € aller ou retour simple Tarif étudiant : 3 € aller/retour 2 € aller ou retour simple
MARGOUEÛT MEYMES		
Gym des Aînés Vendredi	Arrivée à Margouët à 10h00 Départ de Margouët à 11h00	3 € aller/retour 2 € aller ou retour simple

Journée du patrimoine :

En partenariat avec le Pays Val d'Adour, la journée de patrimoine du pays se déroulera le dimanche 20 juin. Une visite guidée du village, sera organisée, avec un départ devant l'église à 15h30 et un concert à l'église à 17h00 avec les voix de Montesquiou.

Déménagement :

Mlle Fabre podologue vient de transférer son cabinet. Il se situe désormais au N°10 de l'Avenue du Docteur Dousset.

Mlle Fabre partagera son cabinet avec Julie Studer, ostéopathe qui consulte le vendredi (Tel: 06.48.37.74.13).

INFO de la GENDARMERIE



Vacances, Partir en toute tranquillité.

Quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances.

La gendarmerie nationale veille sur les logements laissés vides pour les vacances.

Voilà quelques conseils bien utiles afin de limiter au maximum les risques liés aux visites indésirables de vos habitations pendant les vacances

Que devez vous faire ?

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile, votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le weekend end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Quelques incontournables avant de partir.

Ne pas laisser le courrier trop longtemps dans votre boîte aux lettres. Une personne de confiance doit pouvoir, pendant ces vacances, relever le courrier à votre place afin de ne pas éveiller les soupçons par une boîte débordant de lettres, colis et autres publicités. Vous pouvez aussi faire renvoyer automatiquement votre courrier par les services postaux sur votre lieu de villégiature.

N'oubliez pas, avant votre départ, de fermer correctement fenêtres et volets. Il est important de »faire vivre« votre logement. Un voisin ou un ami doit pouvoir régulièrement ouvrir et fermer les volets, allumer quelques lumière. Une prise de type « minuteur » peut permettre éventuellement d'allumer certaine lampes sans présence dans le logement. Vérifiez le bon état de vos serrures et verrous, prenez conseils auprès de professionnels pour ces fermetures. Si vous le pouvez, renvoyez votre téléphone vers un ami ou membre de la famille. Dans la mesure du possible, ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre habitation. Mettez vos bijoux, objets d'art et valeurs en lieu sûr. Répertoriez et photographiez-les. Le cas échéant, faites les évaluer par un expert et renseignez vous auprès de votre société d'assurance, notamment au sujet de leur protection.

N'hésitez pas à signaler les comportements suspects, composez le 17.

Ces quelques conseils de sécurité doivent vous permettre de passer de bonnes vacances.